

COMMUNE  
MARNAY

**ARRETE**

Objet : **Réglementation de la circulation le Dimanche 11 mars 2018**  
**Carnaval**

Le Maire de la Commune de Marnay ;

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu la demande présentée par l'association « La petite source » qui organise une buvette rue carnot lors du carnaval le dimanche 11 mars 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la buvette lors du carnaval et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville, de réglementer le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

**ARRETE**

Article 1 : En raison du lieu d'implantation de la buvette lors du Carnaval organisé par l'association « la petite source » le Dimanche 11 mars 2018, la circulation sera interdite **rue Carnot (intersection grande rue/rue carnot et rue carnot/rue de l'église) le dimanche 11 mars 2018 de 13 heures à 18 heures.**

Article 2 : La signalisation sera matérialisée par des panneaux.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Marnay. La Brigade de Marnay et la Mairie de Marnay sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie, le 07 mars 2018

Le Maire,

